



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : AET/2328-0001/17/2020-036PU (corr. DPC : A. Totelin)
Réf. NOVA : 17/PFU/1738899 (corr. DU : //)
Réf. CRMS : AA/AH/WMB10001_649_Loutrier_StClement
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 26-10-2020

*Envoi numérique (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19 –
une copie papier suivra ultérieurement*

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Eglise Saint-Clément. Rue du Loutrier. Demande de permis unique portant sur le renouvellement des techniques spéciales.

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 9/10/2020, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* rendu par notre Assemblée sur la demande mentionnée sous rubrique, en sa séance du 14/10/2020.

Contexte patrimonial

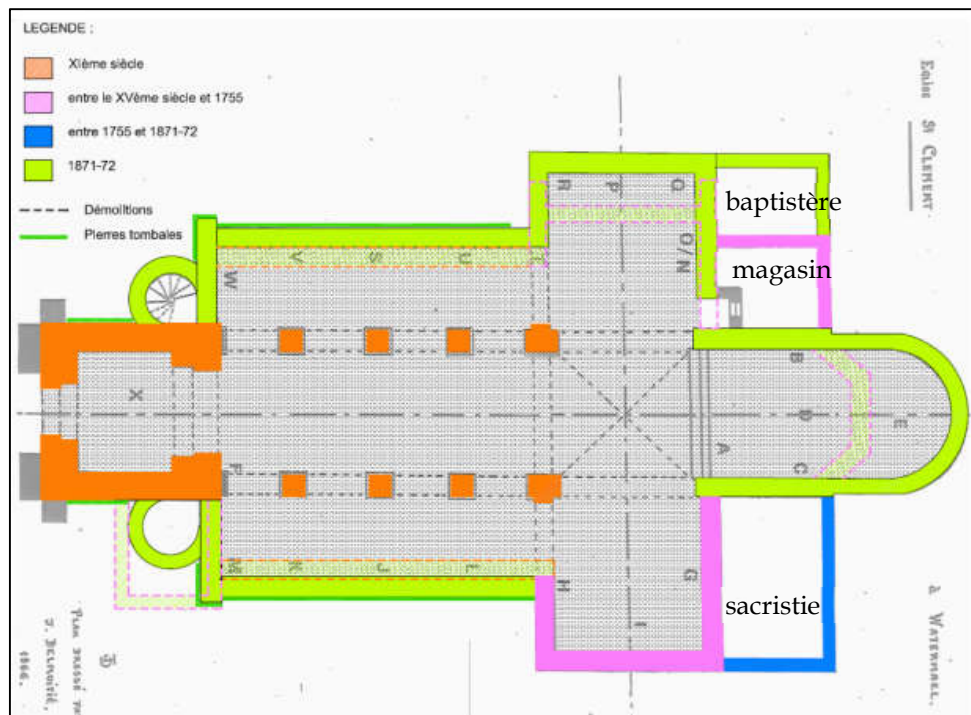
L'arrêté du 22/11/1949 classe comme monument l'église Saint-Clément sise rue du Loutrier à Watermael-Boitsfort. L'ensemble formé par l'église et ses abords a été classé comme site par arrêté du 29/02/1984.



La construction sur ce site d'une église romane remonte probablement au tournant du Xe-XIe siècles. Elle présentait un plan basilical simple avec abside ainsi qu'une tour ouest carrée, massive et fermée. La nef centrale était soutenue par deux séries de quatre piliers, toujours visibles, qui constituent les parties les plus anciennes du monument. L'église subit de nombreuses transformations aux XVe et XVIe siècles, dont la réalisation du chœur gothique, l'agrandissement du transept et l'ajout d'une tourelle d'escalier. Pillée et incendiée en 1604, l'église fut minimalement réparée mais resta dans un état précaire de sorte que l'on envisagea même sa démolition.

1/4

Vers 1870, la Fabrique d'église prit l'initiative d'une restauration complète qui donna à l'édifice son aspect actuel, en ne conservant que la nef et la tour ancienne. L'ancien cimetière et son mur d'enceinte disparurent au début du XXe siècle.



Plan joint à la demande

Historique du dossier



© Urban.brussels

Afin de remédier aux importants problèmes d'humidité constatés à l'intérieur de l'église, le permis unique du 23/04/2018 a autorisé la mise en œuvre d'un drainage périphérique extérieur ainsi que la restauration des enduits intérieurs (17/PFU/654238, avis conforme CRMS du 21/02/2018). Ces travaux étaient prévus en deux phases à commencer par la mise en œuvre du drainage et par le dérochage des enduits intérieurs non respirants, suivis en seconde phase de leur restauration.

En cours de la phase I, réalisée en août-octobre 2019, le demandeur a fait part à la DPC de son souhait de réorganiser les techniques spéciales de l'église dans le double but d'améliorer les performances du système de chauffage, et d'installer une toilette dans la tourelle Sud.

En accord avec la DPC, au moment du chantier, profitant de l'ouverture des tranchées autour de l'église, (selon le permis de 2018), des canalisations en attente ont été placées en complément des conduits existants en prévision de l'autorisation des travaux de chauffage et de sanitaire, qui font l'objet de la présente demande. La CRMS n'a pas été associée à ces décisions.

Avis CRMS

La CRMS rend un avis conforme favorable sous conditions sur le renouvellement de l'installation de chauffage et de gaz, pour laquelle certains renseignements techniques supplémentaires devront être validés par la DPC. Elle approuve également l'intégration d'un sanitaire dans l'enceinte de l'église, mais demande d'en étudier une implantation alternative, moins impactante pour le monument classé. Le tracé des conduits devra être adapté en fonction.

1)° Chauffage

L'église est actuellement chauffée au moyen de deux aérothermes au gaz, situés dans la tourelle sud et dans l'ancien baptistère. Ces équipements assez volumineux et bruyants alimentent en air chaud des gaines de pulsion donnant dans la nef, le chœur et le transept, via des grilles murales particulièrement disgracieuses. La sacristie est chauffée de manière indépendante au moyen d'un convecteur au gaz.

La Commission est favorable à l'option de remplacer ce système par une chaudière unique au gaz à condensation, placée dans le baptistère, ainsi qu'à l'adaptation des gaines de pulsion et d'extraction y liées. En revanche, elle demande de revoir les modèles de grilles intérieures et extérieures proposées, de type standard, en faveur de dispositifs intégrés plus finement à l'architecture de l'église et garantissant d'éviter une situation disgracieuse comme c'est le cas actuellement. L'implantation à définir dans le plus grand respect des intérieurs, les modèles définitifs ainsi que les dispositifs des déstratificateurs d'air qui viendraient éventuellement compléter l'installation, devront être validés par la DPC.

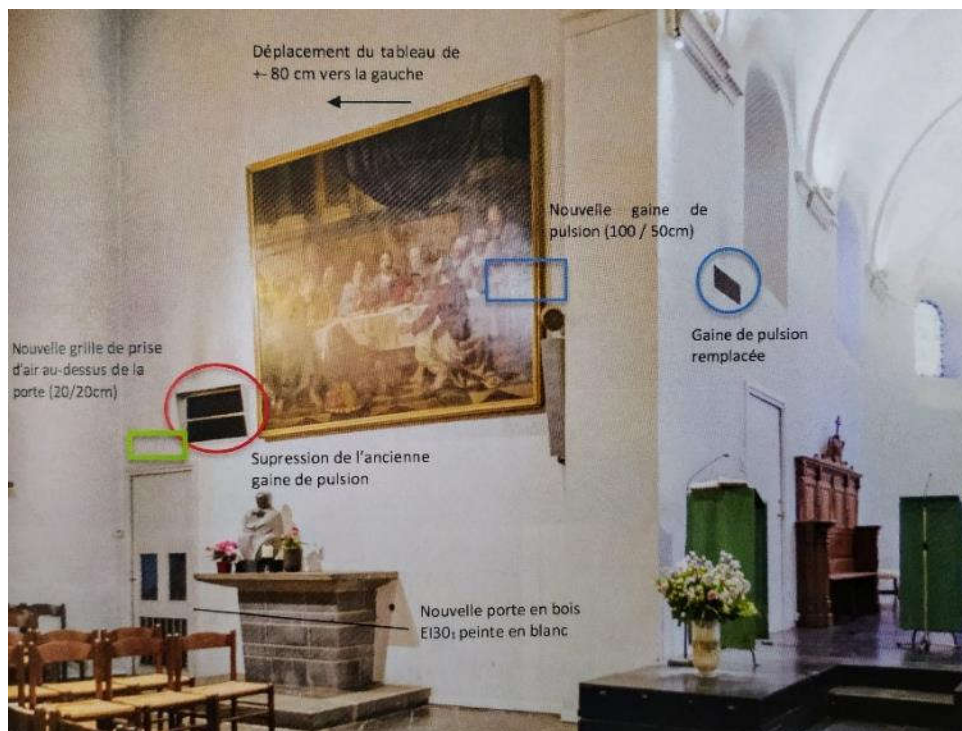


Photo jointe au dossier et indiquant les interventions au niveau du transept et du chœur

La Commission demande également que la DPC valide les spécificités techniques relatives au type et à la gestion de la nouvelle installation de chauffage, dans la mesure où ces éléments ont une influence non négligeable sur la bonne conservation de l'intérieur de l'église, y compris les œuvres d'art et en particulier les deux orgues (J. Stevens, 1903 et P. Collon, 1978).

Le chauffage sera réglé en fonction d'un réchauffement de l'espace de 2°C/heure au maximum. La température de l'air pulsé – qui ne peut être dirigé vers les œuvres d'art ou les orgues - ne pourra dépasser les 60°C (point de combustion de la poussière), température au-delà de laquelle serait diffusée une

poussière noire fine, ce qui n'est pas souhaitable dans l'intérieur fraîchement restauré (poussière à l'origine des tracés actuellement visibles au-dessus des gaines de pulsion).

2°) Sanitaires

La Commission demande de trouver pour le sanitaire une localisation patrimoniale et fonctionnellement plus appropriée que la tourelle d'angle. Outre le fait que celle-ci offre à l'intérieur un espace assez caractéristique, à dégager et à préserver, l'aménagement d'un sanitaire pour PMR dans cette zone de l'église donnerait lieu, selon le projet, à des interventions peu valorisantes, telles que l'ajout d'un plan incliné ainsi que le remplacement de la belle menuiserie existante par une porte standard peinte.

La Commission propose d'étudier la faisabilité de réorganiser la zone de l'ancien baptistère de manière à accueillir tant la nouvelle chaudière (rendue accessible via le 'magasin') que le futur sanitaire. Cette option permettrait de conserver / restaurer les portes existantes et d'installer le sanitaire au même niveau que l'église. Dans tous les cas, et si un remplacement de certaines portes s'imposait, l'on devrait opter pour des menuiseries en bois plein avec des assemblages traditionnels et non pour des portes standards peintes, tel que cela semble envisagé (une portes RF de ce type n'est envisageable que dans le nouvelle liaison à créer entre le baptistère et le magasin).

Sur le plan technique, l'adaptation proposée n'aurait qu'une faible incidence sur les conduits en place et éviterait le déplacement du compteur gaz, aujourd'hui placé dans la tourelle. Dans tous les cas, la CRMS se prononce défavorablement sur l'installation du compteur contre le chevet de l'église, très exposé à la vue. Elle estime que dissimuler le boîtier derrière la haie (enlevée lors de travaux de fouilles mais prévue de replanter) n'offre pas de solution adéquate, étant donné le dégagement à réserver pour la rendre accessible. Si le déplacement du compteur s'imposait, l'on devrait envisager de l'intégrer à l'intérieur du baptistère ou du magasin attenant ou, si cette solution s'avère impossible, en dehors du site classé, au niveau du trottoir périphérique.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations très distinguées.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

Envoi numérique en raison de l'épidémie de Covid-19 – une copie papier suivra ultérieurement

c.c. à : BUP-DPC : atotelin@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels
SCRMS : mbadard@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; crms@urban.brussels